



autorité parentale et adoption

Par **saphariel**, le **08/10/2008** à **15:54**

J'ai eut un enfant d'un premier mariage et suite a mon divorce les droits de mon ex mari ont été mis sous reserve, il n'a fait aucune demarche, n'as pas pris d'avocat, etc. Il n'a pas revu notre fils depuis 3 ans (le petit a 4 ans) bien qu'il vive a 1 heure de route, n'appelle jamais, n'ecrit pas et la pension m'ait verser par la caf.
de plus il m'a ecrit une lettre avant de partir disant qu'il me laissait tout les droit parentaux

je voudrais savoir s'il peut legalement l'abandonner? si mon nouvel ami peut adopter mon fils ?ou si mon fils peut prendre mon nom

je vous remercie par avance